

Sens, le **28<sup>e</sup> OCT. 2022**

**Pôle Sports, Jeunesse et Cohésion Sociale**

PAC/NZ/PD/FZ/621/2022/0023-01

Dossier suivi par : Pascale DELAHOUTTE

Responsable du service Politique de la Ville

Tél : 03.86.65.65.11

Mail : [contratdeville@grand-senonais.fr](mailto:contratdeville@grand-senonais.fr)

**Objet** : Programmation 2023 du Contrat de Ville

**PJ** : Appel à projets 2023

Madame, Monsieur,

La loi de finances 2022 a acté la prorogation du contrat de ville sur l'année 2023.

Nous avons l'honneur de vous annoncer le lancement de l'appel à projets du Contrat de ville pour la programmation 2023.

Cet appel à projets 2023, doit permettre de faire émerger et de soutenir des projets au service des habitants des quartiers prioritaires du Grand Sénonais.

Les projets doivent répondre aux enjeux définis au sein de notre Contrat de Ville, déclinés en 3 piliers principaux, que sont la cohésion sociale, le développement de l'activité économique, de l'emploi et l'accès aux formations, ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Nous vous prions de trouver ci-joint le dossier ainsi que le calendrier de la programmation 2023 avec les dates retenues :

- Lancement de l'appel à projets : **le 28 octobre 2022**
- Date limite de dépôt des projets : **le 16 décembre 2022**
- Comité technique et financier : **le 2 février 2023**
- Comité de pilotage : **début avril 2023**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Sous-Préfet de Sens,



Rachid KACI

Le Maire de SENS,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Sénonais



Paul-Antoine de CARVILLE